

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 20 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 13 janvier 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien WEIL, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH (à partir du point 2), M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, adjoints au Maire

M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Geneviève TOUATI, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au Maire, pouvoir donné à M. Guy MACHIN

Mme Pascale TRIMBACH, adjoint au Maire, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON (jusqu'au point 1 inclus)

Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Marie-Pierre LE GALL

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Alain ASSOULINE

Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHERI

M. Benoit AINS, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Geneviève TOUATI

Mme Brigitte ARTHUR, conseiller municipal, pouvoir donné à M. David GREAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2013

M. le Maire : Avez-vous des observations, mes chers collègues ?

M. MAHEROU : Merci Monsieur le Maire. J'ai trois observations. Page 40, quand on parle de l'Autolib', j'avais dit « il y aura quatre stations puisque l'autre ira à l'IGN » et c'est marqué « ira à l'hygiène ». Ça, ce n'était pas bien grave. Les deux que j'ai à faire sont beaucoup plus graves. Je ne pensais pas les faire pour mon avant-dernier conseil, mais je vais quand même les faire. Cela a un rapport avec l'application de l'article L 2122-21 que vous donnez à la fin du Conseil : « Portant approbation de la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre le Préfet du Val-de-Marne, la directrice territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et le Maire de Saint-Mandé ». En questions diverses, je vous avais demandé, en rapport avec cela : « Est-il possible d'avoir communication de l'arrêté et copie de la convention, s'il vous plaît ? Merci. » Vous vous êtes retourné vers Monsieur le directeur général des services : « Bien sûr, Monsieur Maherou, je vous le ferai transmettre demain, Monsieur le directeur général, veuillez bien le noter. » Il n'a pas dû le noter parce que je ne l'ai pas.

M. le Maire : Donc la convention manque.

M. MAHEROU : J'avais demandé l'arrêté et la convention.

M. MAHEROU : Ensuite, page 51, j'avais demandé le prix du m² exact des logements sociaux que nous avons inaugurés en haut de l'avenue du Général de Gaulle. Je ne vais pas tout lire, mais entre autres, vous m'avez dit : « Le directeur général des services a noté de vous le dire dans les jours qui viennent, le plus rapidement possible. » A ce jour, je n'ai rien du tout. Je dois dire que, le 7 janvier, j'ai envoyé un petit *mail* au directeur général des services : « Bonjour, pouvez-vous me dire quand je pourrai récupérer les documents demandés à Monsieur le Maire lors du Conseil municipal du 17 décembre 2013 ? Merci pour votre réponse. » A ce jour, je n'ai rien du tout. Donc je trouve cela inadmissible, Monsieur le Maire. Je demande des trucs, c'est l'information des élus. Je vous le dis tout net, il faudra que le prochain maire fasse beaucoup là-dessus parce qu'il y a beaucoup à faire. Quand on demande des papiers, on doit les avoir. Merci.

M. le Maire : Monsieur Maherou, je me suis effectivement tourné vers le DGS pour qu'il vous donne ces explications. Il faudra donc le faire dans les jours qui viennent, si c'est possible. Je rappelle que, de toute façon, la demande de documents vis-à-vis de l'administration, c'est deux mois. Donc on essaye de répondre le plus vite possible, mais dans les délais réglementaires.

M. MAHEROU : Là, je ne suis pas d'accord. Vous dites au directeur général des services « il vous les fournira demain », donc cela aurait dû être le 18 décembre, et aujourd'hui, on est le 20 janvier.

M. le Maire : Il vient de s'excuser, il va vous les faire parvenir. Comme le disait M. Darnault, nous avons encore un mois. Je note les observations de Monsieur Maherou.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 17 décembre 2013 comme suit :

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

1 contre : M. Michel MAHEROU

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2014 de la ville de Saint-Mandé

M. MEDINA :

Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes

financiers le choix politique des élus. Ce débat est une obligation légale et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 13 février prochain.

Quelques données sur l'économie européenne.

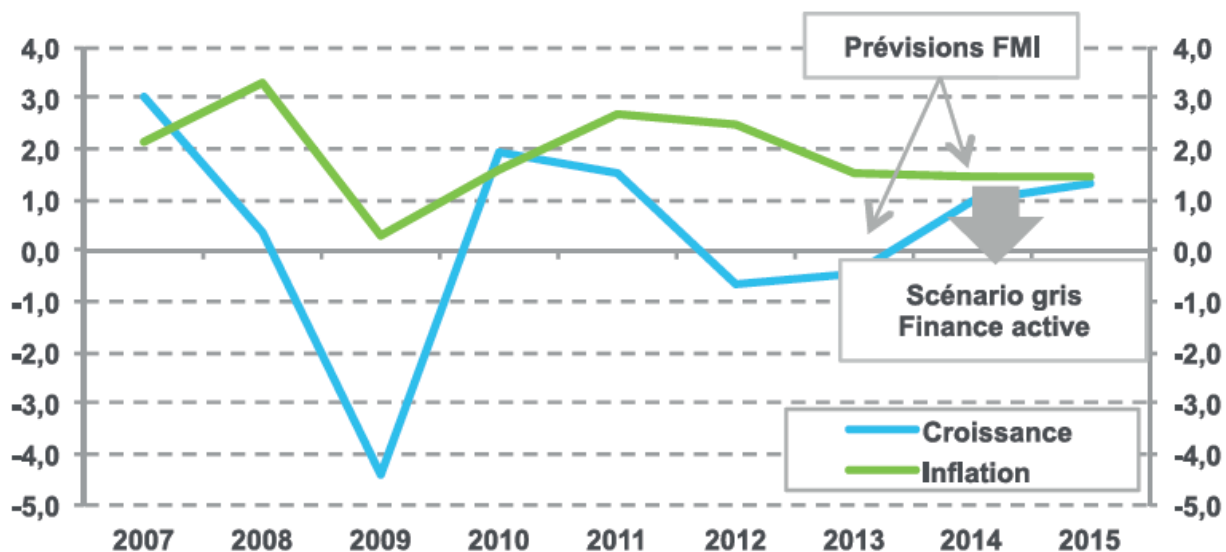
Il convient d'abord de souligner que l'économie européenne va mieux : même si la zone euro sortira de l'année 2013 sur une contraction de son PIB – le repli serait de 0,4% – le chiffre du 4ème trimestre devrait être à l'image de ceux des 2nd et 3ème trimestres (soit respectivement +0,3% et +0,1%). Pour 2014, la plupart des économistes attendent une croissance qui serait de l'ordre de 1% (voir graphique), comme c'est, par exemple, le cas du FMI. La croissance resterait ainsi faible, car se nourrissant d'elle-même sur des bases très faibles, en l'absence de redémarrage du crédit. Mais elle se ferait aussi plus solide, s'appuyant sur la croissance mondiale, pour être tirée par les exportations, notamment allemandes.

Toutefois, deux risques principaux planent sur ce scénario :

- l'absence de crédit au secteur privé qui reflète un pessimisme des entrepreneurs toujours visible dans les enquêtes de confiance,
- Le « tapering » de la Fed (réduction de ses injections de liquidités) pourrait faire augmenter les taux d'intérêt de long terme. Toutefois, l'institution a réitéré que les taux directeurs resteront proches de 0 % tant que le marché du travail ne s'améliorera pas significativement.

Au final, d'après notre conseil Finance Active, l'économie européenne continuerait d'évoluer en-dessous de son potentiel dans un « scénario gris » où le risque est bien plus celui d'une déflation que d'un rebond surprise (voir graphique).

Zone euro : perspectives économiques (en %, sur un an)



Sources et prévisions : FMI

Le contexte national :

En guise de bilan de l'année 2013, la croissance française reste faible et le taux de chômage bat des records. En effet, au troisième trimestre, le taux (au sens du Bureau international du travail, BIT) a augmenté de 0,1 point pour atteindre 10,5% en France métropolitaine - son plus haut niveau depuis fin 1997. L'absence d'une véritable reprise contraint l'Etat à demander plus encore aux diverses administrations et aux contribuables pour réduire son déficit public, ce qui impacte également les capacités budgétaires de la Ville.

La baisse des dotations de l'Etat et la progression de leurs mécanismes de péréquation

Après 3 années de gel, L'enveloppe normée, qui représente 50,5 milliards d'euros en 2013 et englobe notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), est amputée pour la première fois de 1,5 milliard d'euros (- 3,1%) diminution qui sera reconduite à l'identique en 2015.

Pour atténuer ces mesures d'économies, les dispositifs de péréquation horizontale et verticale sont renforcés :

- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : + 60 millions € (+ 4% par rapport à 2013).
- Dotation de solidarité rurale : + 39 millions € (+ 4%).
- Dotation nationale de péréquation : +10 millions € (+ 1,3%).

En revanche, Saint-Mandé n'est pas destinataire de tels soutiens, et se trouve même prélevée pour abonder les fonds de péréquation.

La progression de la péréquation des ressources fiscales des collectivités

Saint-Mandé est pleinement impactée par cette augmentation (+ 400 000 euros par rapport à 2013).

En effet, la loi de finances confirme *la progression de la péréquation au sein du secteur communal*, dite péréquation « horizontale ».

Ainsi, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente cette année de 210 millions d'euros (de 360 à 570).

Trois aménagements lui sont apportés :

- Modification du calcul du prélèvement des collectivités contributrices : hausse de la pondération du critère du revenu par habitant de 20% à 25%.
- Relèvement du plafonnement des prélèvements de 11% à 13% des recettes fiscales pour faire contribuer davantage les territoires les plus riches.
- Relèvement du seuil minimal de l'effort fiscal de 0,75 à 0,85 pour être bénéficiaire du fonds. Il révèle la volonté du comité des finances locales de tendre progressivement vers un effort fiscal à 1.

Les autres mesures

- ✓ Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) augmentera de 2,3%, passant de 5,6 à 5,75 milliards d'euros. Après un long débat, le pourcentage de la dotation au regard des dépenses d'investissement sera actualisé pour tenir compte de la hausse de la taxe.

Précisions qu'en fonctionnement, la T.V.A. est payée par les collectivités sans compensations possibles.

A ce titre, on peut rappeler les différents taux et leurs évolutions¹ :

- le taux normal de 19,6 % concerne la majorité des ventes de biens et des prestations de services. A compter du 1er janvier 2014, ce taux normal sera porté à 20 % (application aux opérations dont le fait générateur interviendra à compter du 1er janvier 2014).
- le taux réduit de 7 % (créé par l'article 13 de la loi de finances rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011) est applicable aux biens et prestations de services qui relevaient du taux de 5,5 % avant le 1er janvier 2012. A compter du 1er janvier 2014, ce taux réduit sera porté à 10 %

¹ Source : <http://www.impots.gouv.fr>

(application aux opérations dont le fait générateur interviendra à compter du 1er janvier 2014). A ce titre, Saint-Mandé sera notamment concernée dans le domaine des transports collectifs, du traitement des déchets.

- le taux réduit de 5,5 % s'applique aux biens et prestations de services énumérés à l'article 278-0 bis du CGI (produits alimentaires, équipements et services pour handicapés, abonnements relatifs aux livraisons de gaz et d'électricité, fourniture de repas dans les cantines scolaires par des prestataires extérieurs dans les établissements publics ou privés d'enseignement du premier et second degré, fourniture par réseau de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables). A compter du 1er janvier 2014, ce taux réduit devrait être ramené à 5 % (applicable aux opérations pour lesquelles la TVA est exigible à compter du 1er janvier 2014) ; cependant, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014, en cours d'examen, l'Assemblée a adopté en première lecture le maintien du taux de 5,5%.
- ✓ Il est créé un Fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés. Il est abondé de 100 millions € par an - pendant une période maximale de 15 ans - pour moitié par l'Etat et l'autre moitié par le secteur bancaire. Les modalités d'intervention du fonds de soutien seront précisées par décret. Toutefois, les derniers amendements au projet de loi de finance apportent les précisions suivantes :
- ✓ L'un porte à trois ans, à compter du dépôt de la demande, la durée pendant laquelle l'aide peut être versée à la collectivité locale sous forme de bonification destinée à alléger leur charge financière.
- ✓ Un autre permet que des collectivités, au cas par cas, puissent continuer après cette phase initiale à percevoir l'aide du fonds pour une durée de trois ans renouvelable et attendre des conditions de marché plus favorables pour un remboursement anticipé.
- ✓ Un troisième plafonne formellement le montant que le fonds peut couvrir à « 45% des indemnités de remboursement anticipés (IRA) ».

Le budget à venir pour Saint-Mandé

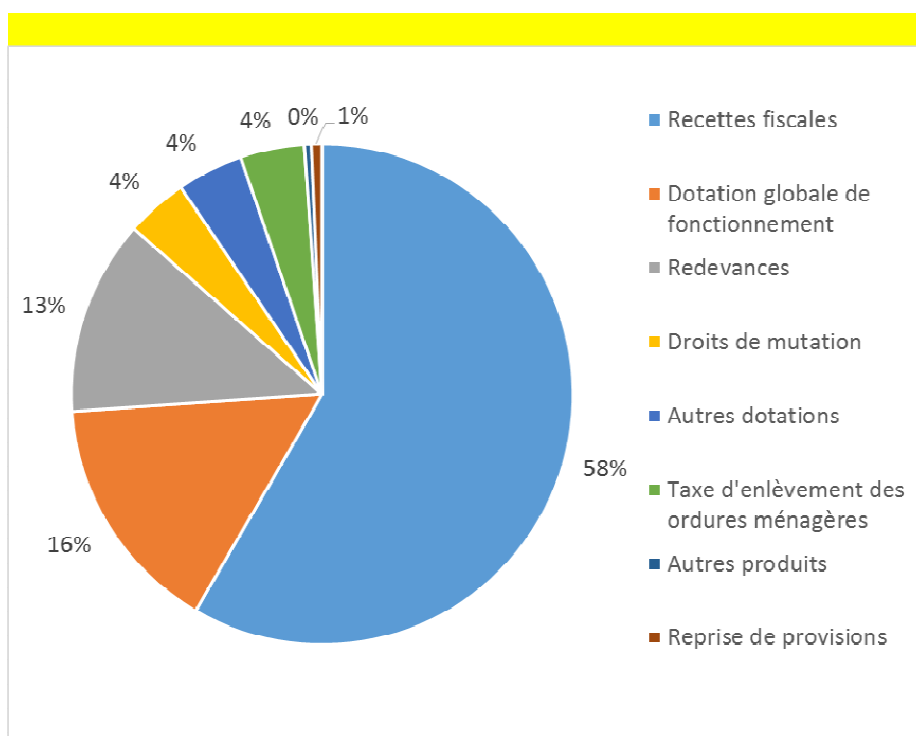
La présentation du débat d'orientations budgétaires se fera en deux parties soit chacune des sections.

➤ **Section de fonctionnement :**

Recettes :

○ **La structure des recettes de fonctionnement 2013**

Pour mémoire, le budget 2013 – 40,20 millions d'€ – répartissait les recettes de fonctionnement ainsi :



o **Les recettes de fonctionnement pour 2014**

Les recettes fiscales :

Elles représentent 58% des recettes de fonctionnement. Pour 2014, le projet de loi de finances prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,9% soit le niveau d'inflation constaté au moment où la commission des finances s'est réunie. Ainsi, une légère augmentation du produit fiscal est attendue – indépendamment des évolutions de taux décidées. Pour information, à taux constant, une hausse de 0,9% appliquée aux bases prévisionnelles 2013 entraîne une augmentation du produit fiscal d'environ 195 000 euros.

Pour rappel, la notification définitive des bases est communiquée en janvier.

Dans le cadre de la réflexion lors de l'élaboration budgétaire, nous nous orientons vers une stabilisation des taux d'imposition.

Au niveau national, une perte importante de recettes issues de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) a été annoncée. Selon les premières informations transmises par Bercy, son produit pourrait subir une chute supérieure à 15% pour « nombre de collectivités », selon les principales associations d'élus. Cette baisse pourrait résulter d'ajustements réalisés par les services fiscaux de l'Etat et de l'inadéquation des règles comptables utilisées pour le calcul de l'impôt car, en toute logique, la CVAE devrait évoluer avec l'économie nationale et le P.I.B. Toutes les associations d'élus ont d'une seule voix demandé à l'Etat une « évaluation de l'ampleur du phénomène de recul global de la CVAE 2014 », ainsi qu'un « réel contrôle » des variations des assiettes fiscales de cet impôt.

Au vu de ces informations et des prévisions plus précises transmises par les services de l'Etat, il sera appliqué sur le budget 2014 une prévision diminuée de 10% par rapport au montant de C.V.A.E. perçu en 2013 soit une diminution de 70 000 euros de recettes

Les dotations de l'Etat :

Compte tenu des éléments communiqués dans le PLF, la DGF devrait continuer à diminuer en 2014. En effet, en 2014 comme en 2015, l'enveloppe normée sera en baisse de 1,5 milliards d'euros dont 588 millions à la charge des communes. La contribution qui en résultera sera fonction, pour chaque collectivité, de ses recettes de fonctionnement. Elle sera prélevée au sein de la part forfaitaire de la DGF et devrait être égale à 0.75% des recettes réelles de fonctionnement (du budget principal) minorées du chapitre 014, soit environ 268 000€ pour Saint-Mandé.

A cette baisse, il conviendra d'ajouter la diminution du complément de garantie du fait de l'écrêtement que décidera le CFL (comité des finances locales) en février afin de compenser :

- D'une part, l'augmentation contrainte de la DGF du fait de la hausse du coût de l'intercommunalité (+100M€)
- Et d'autre part, de la hausse de la population (+34M€).

Au global, la DGF s'élèverait en 2014 à 5 875 000 euros soit une baisse de 5.7% par rapport à 2013.

Pour information, l'évolution de la DGF entre 2011 et 2014 est la suivante :

DGF	CA 2011	CA 2012	CA 2013	SIMULATION 2014	Evolution 2011 - 2014
	6 505 231 €	6 403 957 €	6 232 951€	5 875 000 €	- 630 231 €

Les autres recettes :

- Les droits de mutation : Pour 2013, les prévisions budgétaires ont été dépassées (produit de 2 112 700 euros soit 32% de plus que la prévision). A ce titre, il faut souligner que l'inscription au budget primitif avait été très modérée (1 600 000 en 2013 pour un produit de 1 830 000 en 2012). Cela témoigne de l'attractivité de Saint-Mandé, une ville recherchée où l'on veut rester ou venir vivre.

Compte tenu des incertitudes et de l'attentisme qui planent encore sur le marché de l'immobilier, un montant prudent sera tout de même inscrit dans le budget prévisionnel 2014.

Pour information, l'évolution des droits de mutation entre 2010 et 2014 est la suivante :

Droits de mutation	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Simulation 2014
	2 424 641€	2 321 218€	1 829 782 €	2 112 700 €	1 600 000 €

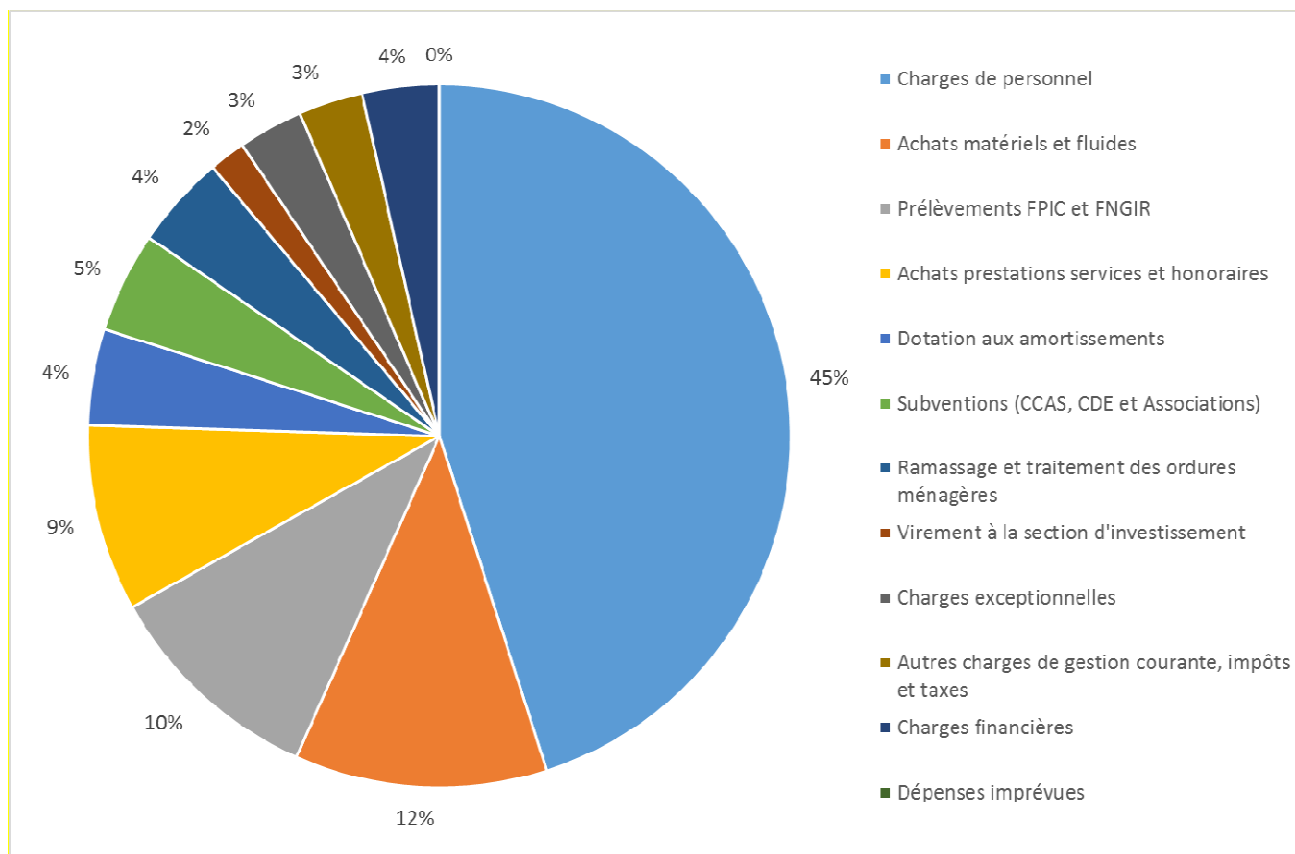
- Les participations CAF sont estimées en fonction de la fréquentation des crèches et des ALSH.
- Quant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, elle est l'exacte contrepartie du service facturé à la Ville par l'entreprise titulaire du marché. On retrouve la dépense dans les charges à caractère général.
- Enfin les redevances : à l'instar des années précédentes les tarifs seront révisés pour tenir compte de l'évolution des charges et des écarts les plus patents pour des prestations équivalentes avec les communes voisines.

Au final, les recettes volatiles, sur lesquelles il convient de rester prudent, et les concours financiers de l'état en baisse contraignent la collectivité à améliorer ses efforts de gestion en dépenses.

Dépenses :

- **La structure des dépenses de fonctionnement 2013**

Pour mémoire, le budget 2013 – 40,20 millions d'€ – répartissait les dépenses de fonctionnement ainsi :



○ **Les dépenses de fonctionnement pour 2014 : le souci permanent de maîtrise des dépenses de fonctionnement.**

Le budget 2014 s'établit dans un contexte comportant de nombreuses incertitudes et contraintes : montant des prélèvements pour la péréquation, volatilité des droits de mutations, coût de la réforme scolaire ainsi que sa compensation, modification des taux de T.V.A., hausse des impôts au niveau national privant les collectivités de marge de manœuvre sur l'imposition locale.

Ainsi, cette année encore, les services se sont confrontés à un exercice difficile : présenter une proposition de budget en diminution de 10% (hors frais de personnel) par rapport au budget primitif 2013.

Ce budget suit le prolongement des efforts demandés au cours de l'année 2013 pour ne dépenser que 90% des crédits alloués en 2013. **En conséquence de quoi les charges à caractère général s'établissent fin 2013 à 9 311 960 euros, ce qui correspond à une baisse de 3.37 % par rapport à 2008.**

Une masse salariale bien maîtrisée

L'année 2013 aura été marquée par un résultat exceptionnel, celui de la stabilisation des dépenses de personnel en valeur.

En effet, malgré l'impact des déroulements de carrières automatiques des fonctionnaires, de la hausse des cotisations retraites et de la légère revalorisation du SMIC en janvier, la masse salariale 2013 est quasiment identique à la masse salariale 2012.

Le compte administratif 2012 indique une dépense au chapitre 012, qui globalise les charges de personnel, de 17 545 548€. Une fois soustraites les dépenses engagées pour financer les tours d'élections législatives et présidentielles de 2012, le total est de 17 464 290€. En comparaison, nous aurons dépensé 17 483 000€ en 2013.

Cette stagnation de nos dépenses salariales est le résultat d'une politique volontariste qui a conduit l'ensemble des services à proposer des fusions, des transformations ou des suppressions de postes à l'occasion de chaque départ à la retraite ou en mutation.

En 2014, les services continueront à tout mettre en œuvre pour contenir strictement l'inflation de la masse salariale tout en proposant les mêmes services publics locaux aux Saint-Mandéens.

Toutefois, la recherche continue de l'optimisation des ressources humaines ne pourra pas éviter cette année une augmentation de notre masse salariale, d'une part, parce qu'il devient de plus en plus difficile de trouver de nouvelles niches de productivité, d'autre part, parce que des mesures décidées au plan national s'imposent à nous :

- Une revalorisation des grilles indiciaires des catégories C décidée par le gouvernement devrait coûter 250 000€ à la collectivité ;
- La nouvelle hausse de la cotisation employeur CNRACL coûtera 108 000€ ;
- La réforme des rythmes scolaires devrait représenter un surcoût de 50 000€ au dernier trimestre 2014.

A ces décisions importantes, il faut également ajouter :

- La hausse de la fréquentation de nos antennes de loisirs constatée depuis la rentrée scolaire de septembre 2013 ;
- Le coût des 3 tours d'élections municipales et européennes ;
- La disparition de l'économie issue du jour de carence.

De plus, la loi permet aujourd'hui aux collectivités de contribuer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents. **La Municipalité va inscrire au budget une dépense de 60 000€, afin de permettre la mise en place d'un système de participation aux cotisations des contrats de complémentaire santé souscrits par les agents.**

Ce choix permettra de répondre à un meilleur accès à la santé pour tous et de contribuer à l'amélioration de la couverture mutualiste des agents de Saint-Mandé.

Enfin, dans le domaine de la prévention des risques professionnels, il est à noter que la formation restera une priorité : habilitation électrique, prévention incendie, formation gestes et postures, etc. Par ailleurs, le renouvellement de l'adhésion au Service ergonomie et ingénierie du CIG permettra de mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels et d'engager une démarche de prévention des risques psychosociaux.

La Direction de la Famille – La réforme des rythmes scolaires.

Le budget prévisionnel 2014 des secteurs enfance, éducation et jeunesse et loisirs permet de maintenir les prestations existantes. Par ailleurs, la direction de la famille prépare la réforme des rythmes scolaires.

Pour le secteur de l'enseignement : Les subventions aux classes découvertes sont maintenues (55€ par élève). Cependant, elles seront à l'avenir versées en une fois pour l'ensemble de l'année scolaire et non plus en 2 acomptes comme cela était le cas précédemment.

Pour le secteur périscolaire : le nombre d'enfants fréquentant les accueils de loisirs le mercredi a augmenté de 20% depuis la rentrée de septembre 2013. Cette hausse se confirme sur les accueils du matin et du soir.

Pour le secteur Jeunesse et loisirs :

Maintien des actions et dispositifs suivants : Formations BAFA, Permis de Conduire Citoyen, formations PSC1.

Poursuite de l'attribution après présentation des projets devant un jury et validation en Conseil Municipal, de chèques initiative jeunes.

Prévision d'un séjour ski organisé par la Maison des Marronniers. Enfin, une nouvelle édition de « Saint-Mandé a du talent » a été programmée en 2014.

Dans le domaine de la petite enfance :

Comme en 2013, la Ville réservera auprès de la crèche d'entreprise « les petites canailles » 30 places pour un montant total de 390 000 euros. Déduite des aides de la C.A.F., la charge nette s'élève à 270 000 euros.

Le coût prévisionnel de la réforme des rythmes scolaires :

Le calcul du coût prévisionnel de la réforme a été réalisé sur la base des données suivantes :

- **1697 élèves** concernés (élémentaires +maternelles) correspondant à l'effectif scolaire 2013-2014
- **100% des élèves scolarisés participeront aux TAP** (2 fois par semaine soit 3 heures), pendant toute l'année scolaire (soit 36 semaines)
- **Estimation à 220 € par élève et par an le coût de la réforme**

L'impact budgétaire est prévisible dans plusieurs secteurs :

***Le secteur périscolaire :**

Sur la base de 1700 élèves du primaire (maternels et élémentaires), 3 heures de temps d'activités péri-éducatives (TAP) par semaine, 36 semaines scolaires avec les quotas d'encadrement prévus par la réforme (1 encadrant pour 12 maternels et 1 encadrant pour 18 élémentaires), un recrutement de vacataires supplémentaires est à prévoir en fonction des effectifs accueillis.

L'impact du secteur périscolaire le mercredi est encore difficile à déterminer.

Sur la base des 25% de questionnaires parents dépouillés, il apparaît une augmentation des effectifs à prévoir le mercredi de 50%. Le recrutement d'agents d'animations supplémentaires est à prévoir.

***Le secteur pause méridienne /restauration scolaire**

Les repas supplémentaires du mercredi :

Sur la base du taux de fréquentation actuelle aux restaurants scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis (87 % des élèves scolarisés), et, selon le taux de fréquentation effectif le mercredi midi, une dépense supplémentaire en coût de restauration est à prévoir.

Les surveillants de cantine :

L'effectif d'encadrement en agents de surveillance de la pause méridienne devra être réajusté en fonction du taux de fréquentation effectif le mercredi midi (129 agents dont 84 vacataires actuellement les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

A ces coûts prévisionnels, s'ajoutent ceux qui concernent les activités à mettre en œuvre (prestations d'intervenants spécialisés, matériel de fonctionnement ...)

Le coût net de la dépense est estimé à : 373 340 €.

Les aides financières :

Aide de l'Etat :

Les communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme à la rentrée 2014 percevront **50 € par élève**. Le montant total de cette aide sera calculé sur la **base de l'effectif scolaire 2014-2015**.

Estimation de l'aide financière : 50€ par élève par an, soit 50 € X 1697 élèves = **84 850 €**.

Subvention de la CAF :

Participation à hauteur de **0.50 € x nombre d'heures réalisées** par enfant dans la limite de 3h par semaine et de 36 semaines par an, ce qui fait un **montant maximum de 54 €** par enfant et par an (dans l'hypothèse d'une participation aux TAP à hauteur de 100% des enfants scolarisés c'est-à-dire si chaque enfant fréquente les 3h de TAP par semaine, pendant 36 semaines, ce qui ne sera pas forcément le cas). Nous ne serons en mesure de connaître l'effectif réel participatif (donc le montant réel de la subvention

CAF) qu'à partir du pointage des enfants effectivement présents. L'estimation de ces aides financières ne tient pas compte de l'application possible, à terme, de critères comme le potentiel fiscal.

Pour conclure sur cette réforme, il est rappelé le vœu sur lequel s'est prononcé le conseil municipal lors de la séance du 17 décembre 2013 et demandant la réouverture de la concertation avec l'Etat concernant les aspects financiers de la réforme. Dans l'attente de réponse, la municipalité poursuit le travail engagé avec l'Education Nationale pour avancer sur une connaissance plus fine du coût et des recettes engendrés par la réforme de façon à ce que le conseil municipal puisse, à terme, se pencher sur les questions:

- de prise en charge par la Ville d'une quote-part des dépenses supplémentaires
- d'envisager la mise en place d'un quotient familial pour l'éventuelle participation des familles à cette charge supplémentaire imposée par décret et non par la loi.

Dans le domaine de la culture.

Le conservatoire poursuit ses rencontres entre artistes et élèves, assure l'entretien du parc instrumental, la médiathèque conserve ses différents spectacles (animations jeunes publics, concerts, rencontres littéraires...) et augmente sa capacité d'accueil, notamment pour les nombreux étudiants présents en période d'examen ; la maison des musiques actuelles tiendra plusieurs spectacles de qualité tout au long de la saison culturelle. Cette saison se veut toujours aussi riche et diversifiée. Saint-Mandé célébrera également le bicentenaire de la guerre 1914-1918 pour lequel elle a été labellisée au niveau national. Enfin, dans le cadre de la biodiversité, on notera la réouverture du parc zoologique de Paris-Vincennes.

Solidarité entre les générations.

Dans le domaine du bel âge et des personnes en difficulté : la municipalité maintient les diverses activités (sorties, repas du bel âge...) et poursuit, en partenariat avec le Conseil Général, le développement de l'aide sociale soit directement auprès de la population soit en orientant vers d'autres organismes sociaux susceptibles d'apporter un soutien.

Sécurité.

Dans le domaine de la sécurité, il est maintenu un niveau d'effectif permettant un travail de proximité et de qualité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 via des patrouilles motorisées, pédestres et cyclistes.

Prévention des déchets.

Dans ce domaine, la collectivité poursuit ses efforts :

- Au titre des actions éco-exemplaires de la collectivité : créer une Charte de "l'Eco-agent" destinée à sensibiliser les agents aux éco-gestes au bureau.
- au titre des actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse) : Démarrage de l'action stop-pub spécifique à Saint-Mandé (réalisation d'autocollants propres à la Ville et mesure de l'impact pour identifier les obstacles au respect de l'autocollant). Lancement de la deuxième étape du compostage qui aura pour but d'équiper les écoles de composteurs et de construire un projet de sensibilisation des élèves en partenariat avec les équipes pédagogiques. La thématique du gaspillage alimentaire sera également abordée auprès des enfants (sensibilisation par voie de jeux) et auprès du grand public avec le lancement d'un concours de recette "0 déchets". Enfin, la distribution des sacs cabas continue.
- au titre des actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi) : réalisation d'une carte interactive de la Ville identifiant les points de réparation et de réemploi sur la Ville.
- des animations auront également lieu lors de la semaine du développement durable en avril et la semaine européenne de réduction des déchets en novembre.

Les marchés publics.

Pour rappel, depuis 2008, le développement de la direction de la commande publique a permis plus de 2 millions d'euros d'économies avec le lancement de 338 marchés.

A titre informatif, 37 marchés ont été lancés en 2013 générant un certain nombre d'économies (ex: environ 400 000€ sur 4 ans pour les 3 lots de la restauration; environ 20 000€ sur 4 ans pour le marché multi-lots bâtiments; 18 000€ pour le séjour ski...).

La volonté de continuer à faire des économies se traduira par la relance de marchés existants et le lancement de nouveaux marchés. A titre indicatif :

- fournitures pour les ateliers (montant estimé sur la durée du marché : 655 000€ ttc)
- maintenance des équipements de sécurité incendie (montant estimé sur la durée du marché : 130 000€ ttc)
- bail assainissement (montant estimé sur la durée du marché : 3 M€ ttc)
- entretien des espaces verts (montant estimé sur la durée du marché : 240 000€ ttc)
- matériel et maintenance de la vidéoprotection (montant estimé sur la durée du marché : 700 000€ ttc)

Par ailleurs, des marchés sont prévus pour répondre aux impératifs d'efficacité et de performance des services ressources (logiciel pour le guichet unique montant estimé 40 000€ ttc) ou de sécurité au travail (médecine préventive 200 000€ ttc, vêtements de travail 400 000€ ttc).

Enfin, l'année 2014 permettra d'observer les gains permis par l'exécution en année pleine du marché de restauration scolaire.

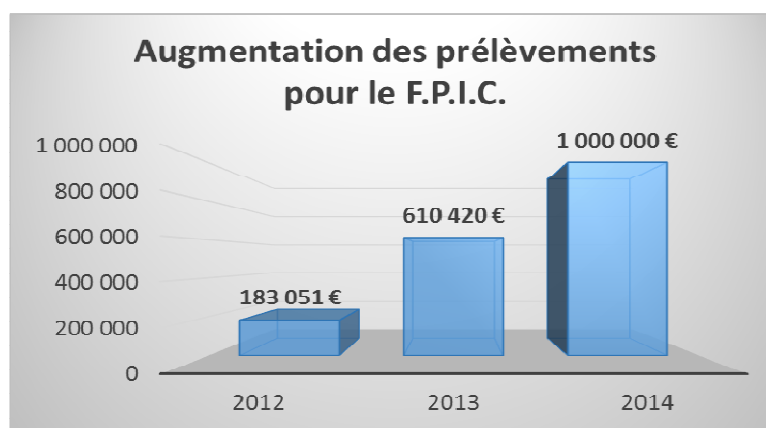
Des charges de péréquation croissantes :

Comme évoqué dans la partie « contexte général », le fonds national de péréquation horizontale des ressources intercommunales et communales (FPIC) continue de croître. En effet, l'enveloppe nationale progresse selon l'évolution suivante :

- + 58% en 2014
- + 37% en 2015
- + 27% en 2016

Certes, le critère d'éligibilité se durcit puisque celui-ci était de 90% en 2013 et devrait être de 100% en 2014 afin de resserrer le prélèvement sur les ensembles intercommunaux ou villes considérés comme plus aisés. Mais l'éligibilité de Saint-Mandé ne fait aucun doute puisqu'elle résulte du potentiel financier qui doit être supérieur de plus de 100 % à celui de la moyenne. La commune est au-dessus (149% en 2013) et restera donc contributrice.

De plus, les modalités de calcul ont évolué en défaveur des communes dites riches. En effet, l'indice synthétique de calcul prend en compte 75% de l'écart avec le potentiel financier moyen et 25% de l'écart avec le revenu par habitant moyen (au lieu de 80/20) en 2013. En conséquence, nous avons estimé que la contribution au FPIC pour l'exercice 2014 devrait avoisiner les 990 000€, soit une hausse de 62% par rapport à l'année 2013, légèrement supérieure à celle de l'enveloppe nationale (+58%).



Quant au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), il place la Ville dans la posture de contributeur à hauteur de 3 755 000 €.

➤ **Section d'investissement :**

○ **L'état de la dette de Saint-Mandé**

Vous trouverez ci-dessous l'encours de la dette depuis 2011.

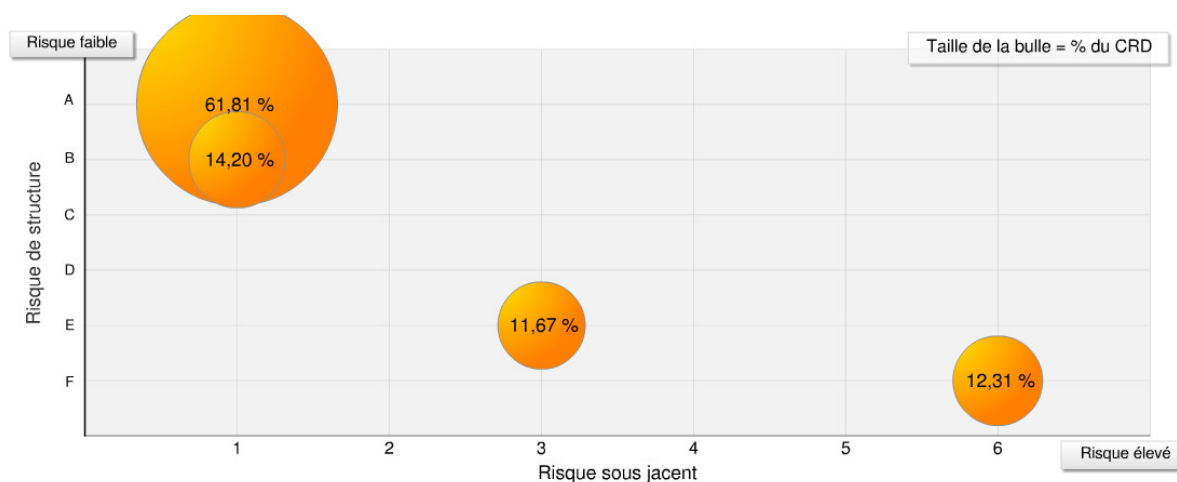
31/12/ année N	2011	2012	2013
Capital restant dû	23 132 625,00 €	21 914 626,99 €	20 564 483,33 €

On constate une diminution de 2,56 millions d'€ de l'encours entre 2011 et 2013. Les efforts entrepris ces dernières années pour dégager un autofinancement, pour obtenir des subventions, des dépenses d'investissement contenues ont permis de ne pas contractualiser de nouveaux emprunts au cours des trois derniers exercices. Ainsi, l'encours de dette par habitant s'élève à 899 € au 31 décembre 2013 (958 € au 31 décembre 2012). Pour mémoire, la moyenne nationale de la strate était de 1 143 €/habitant au 31 décembre 2012 (1 407 €/ hab. moyenne départementale, 1 184 €/ hab. moyenne régionale).

Vous trouverez ci-dessous l'état de la dette au 1^{er} janvier 2014.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
20 564 483 €	5,09%	16 ans et 1 mois	8 ans et 5 mois	16

A l'heure actuelle, voici l'état de la dette de Saint-Mandé selon les critères de la charte Gissler qui définit la « toxicité » des emprunts contractualisés :



Le cabinet « Finance Active », qui accompagne la Ville dans la gestion de sa dette, tient la Ville informée en temps réels des opportunités bancaires à saisir. Il prévoit que les intérêts des emprunts pour l'année 2014 s'élèveront à 1 036 714,79 € (1 123 100,22 € en 2013). L'emprunt structuré entré en phase variable au 1^{er} janvier 2013 a vu son taux fixé à 13,71% au 1^{er} janvier 2014 (14,47% en 2013) soit 352 000 euros d'intérêts. Il représente 12,3% du capital restant dû.

Il est rappelé cependant que les emprunts structurés contractualisés dans le courant de l'année 2007 auprès de DEXIA CREDIT LOCAL avaient engendré des économies de frais financiers à hauteur de 1,18 millions d'euros alors que le surcoût du seul emprunt toxique depuis son entrée en phase active au premier janvier 2013 s'élève à moins de 400 000 euros ; les gains réalisés demeurent encore donc positifs.

De plus, une assignation devant le tribunal de grande instance de Nanterre a été déposée par huissier auprès de la société DEXIA CREDIT LOCAL le 16 avril 2013. A la suite de quoi le tribunal a proposé la mise en place d'une procédure de médiation judiciaire reçue le 25 novembre en Mairie. Monsieur le Maire a accepté cette proposition. L'objectif de cette année est de mettre tout en œuvre – au contentieux, par règlement amiable, ou avec l'aide du fonds de soutien aux collectivités – pour sortir de cet emprunt.

o **Les dépenses d'investissement**

L'année 2014 ne connaîtra pas de grands projets structurants, à l'exception du :

- Lancement du projet de la « zone E.D.F. » avec la construction d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (68 lits) et de 11 logements sociaux grâce au soutien de la commune qui a accordé sa garantie d'emprunt et des surcharges foncières.

- Lancement d'une étude pour la restructuration de la rue Mongenot. Coût estimé : 15 000 €.

- Projet d'aménagement des locaux 19 rue du Cdt R. Mouchotte. Il a pour but de déplacer les activités de la Maison pour Tous située rue Poirier. Cette dernière étant désormais mal adaptée pour accueillir un public nombreux et pour développer, comme demandé, des activités nouvelles. Enfin, cet espace pourrait accueillir, par sa proximité avec les groupes scolaires Charges Digeon et Emilie et Germaine Tillion, les activités d'excellence que la municipalité souhaite mettre en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. A ce titre, environ 800 mètres carrés seraient mobilisés. Le reste (400 m² environ) sera toujours utilisé comme lieu de stockage pour les services municipaux.

Les études de maîtrise d'œuvre (Études avant travaux et constitution du dossier d'appel d'offres) sont chiffrées à 50 000 euros.

Par ailleurs, la Ville poursuivra un effort d'investissement soutenu, notamment dans les domaines de la sécurité, des écoles, du sport, de la voirie, de l'entretien et de la maintenance des bâtiments.

Les principales dépenses seront les suivantes :

Travaux tous bâtiments :

- Travaux d'accessibilité aux PMR, suite résultats diagnostic 2013 : 40 000 €
- Mise en conformité des ascenseurs (obligation 2018) pose « d'antidérive » : 30 000€

Des travaux au sein de l'Hôtel de Ville :

- Réhabilitation du service état civil (peinture, sols et menuiseries extérieures) : 74 000 €
- Réfection des réseaux de distribution de chauffage au 3^{ème} étage : 100 000 €

Église Notre Dame

- Remaniement de la toiture (pans latéraux très dégradés) : 25 000 €

Dépôt voirie rue des Vallées

- Ravalement du bâtiment principal (cour intérieure) : 16 000 €

Dans le domaine de la sécurité

- Trois nouvelles caméras de vidéosurveillance seront installées, en s'appuyant sur les subventions versées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
- Un véhicule de police municipale doit être acheté pour remplacer le précédent : 25 000 euros.
- Réfection de l'étanchéité de la terrasse du garage du Poste de Police Municipale : 12 000 €.

Dans le domaine des bâtiments communaux

Résidence 46 rue Robert André Vivien (Edmond Michelet)

- Ravalement du bâtiment et réfection de la toiture : 65 000 euros.

Centre sportif R. Vergne

- Remplacement portes aluminium extérieures d'accès salle musculation et accès passerelle : 11 500 €
- Réfection étanchéité toiture terrasse y compris isolation thermique au-dessus du grand bassin : 50 000 €

Gymnase A. Benzoni

- Reprise de l'étanchéité de la cour anglaise (infiltrations au droit des gradins) : 45 000 €
- Réfection des vestiaires hommes niveau -3 (2ème tranche) : 79 000 € avec création d'un sanitaire accessible aux PMR.

Salle omnisport

- Remise en peinture du dojo 2, suite aux travaux réalisés en 2013 : 8 000 €
- Remaniement du désenfumage : 45 000 €

Des travaux dans les écoles :

Ecole élémentaire Charles Digeon

- Réfection de la cour de l'école maternelle : 116 000 euros.
- Remplacement du châssis vitré, escalier vert central (dernière tranche) : 20 000 €

École maternelle P. Bert

- Pose de rideaux occultants dans classes et dortoirs 4, 5, 6 et 7 : 18 000 €
- Remise en peinture de la salle des maîtres et de classes défraîchies (1ère tranche) : 14 000 €

École élémentaires P. Bert

- Remplacement de faux plafonds et des éclairages dans 3 classes du 2ème étage côté n° 5 : 20 000 €

Domaine de l'animation et de la culture :

Conservatoire Robert Lamoureux

- Poursuite de la mise aux normes et démarches d'économie d'énergie avec la rénovation du système d'éclairage de la scène de l'auditorium : 4 700 euros.
- Remise en peinture des murs des cages d'escaliers : 13 000 €

Les Marronniers

- Remaniement de la toiture : 14 000 €

Dans le domaine des espaces publics de la Ville

- Remplacement d'une centaine de jardinières sur barrières extérieures : 25 000 euros.

- Remplacement du véhicule utilitaire des espaces verts : 27 000 euros.
- Cimetière – réfection d'une allée et restauration des chapelles : 34 000 euros.
- Réfection du pavage sur le terre-plein sud Gallieni (côté RN 34) : 68 000 €
- Réfection de la chaussée de rue du Lac : 65 000 €
- Grosses réparations de voirie suite dégradations ou gel : 185 000 €
- Mise en valeur entrée du parking place Ch. Digeon, côté les Marronniers : 40 000 €
- 4 bornes arrêt minutes De Gaulle : 80 000 € soit 8 nouvelles places arrêts minutes
- La loi S.R.U. oblige la Ville à participer aux frais d'extension de réseau E.R.D.F. : 25 000 euros.
- Des travaux de rénovation de l'éclairage public et signalisation
 - rénovation carrefour Foch/Gambetta : 46 800 €
 - remplacement de 10 candélabres vétustes : 37 200 €
 - remplacement d'un mât EP terre-plein sud Gallieni : 8 700 €
 - remplacement de 6 lanternes rue Mongenot : 11 520 €
 - remplacement de 15 lanternes rue de l'Alouette : 26 700 €

Dans le domaine de la modernisation des systèmes d'information

La poursuite de l'optimisation informatique des services avec la mise en place de nouvelles versions de logiciels métier permettant d'améliorer la gestion courante, notamment à la DRH et aux services techniques (logiciel S.I.G. 17 000 euros) et logement.

Dans le domaine du logement

La participation à différents programmes de logements sociaux (surcharge foncière au profit des logements sociaux, garantie d'emprunt) et programmation des opérations à venir.

La Ville participera à plusieurs programmes de logements sociaux.

Elle versera des subventions pour surcharge foncière pour les programmes suivants :

- 55-57 Mouchotte par Sophilogis (100 000 euros)
- 55-57 Mouchotte par la Maison de Retraite Intercommunale, versement d'un acompte de 60% (540 000 €)
- 67 avenue Sainte Marie par la Société foncière Habitat et Humanisme : versement de la subvention (55 000 €)

o Les recettes d'investissement

Pour l'année 2014, les recettes d'investissements seront essentiellement constituées :

- du FCTVA qui dépend des investissements réalisés en 2012,
- des diverses subventions liées aux projets en cours (Fonds d'Aménagement Urbain, Amendes de police, FIPD...)
- des dotations aux amortissements, du versement pour dépassement du plafond légal de densité par le promoteur immobilier COGEDIM dans le cadre de l'opération Mouchotte.

En conclusion :

L'élaboration du budget 2014 doit permettre à la Ville de faire face à une conjoncture économique défavorable, tout en maintenant la qualité de ses services à la population et en poursuivant une politique d'investissements prudente et sélective, en axant spécifiquement sur le développement des services

rendus aux Saint-Mandéens. Pour parvenir à l'équilibre budgétaire, il apparaît essentiel de maîtriser en volume les dépenses de fonctionnement permettant ainsi une stabilisation de la pression fiscale.

M. le Maire : Merci Monsieur l'adjoint aux finances, de ce long exposé sur ce débat d'orientations budgétaires. Je suppose qu'il y a des interventions.

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, nous avons entendu l'exposé de l'adjoint aux finances et, finalement, en première constatation, il y avait beaucoup de questions que l'on avait posées en commission finances et qui n'ont pas de réponse précise, alors même que, vous l'avez rappelé, le budget va passer en commission finances le 5 février. On est le 20, donc je pense qu'au niveau des chiffres, cela aurait peut-être pu être aujourd'hui un peu plus précis.

S'agissant du fonctionnement, pour une fois, nous allons être satisfaits par une mesure, mesure que nous avons réclamée, l'opposition, à plusieurs reprises, c'est la mise en place d'une complémentaire santé pour les employés de la ville. Parfois, apparemment, l'opposition est écoutée et elle devrait l'être plus souvent à notre sens.

Moi, je suis un petit peu désorientée, puisque l'on va voter le budget le 13 février, que ce soit toujours aussi approximatif concernant la mise en place du temps périscolaire. Vous dites 220 euros par enfant, mais c'est fondé sur quoi ce chiffre de 220 euros ? C'est ce que nous avons demandé en commission finances. D'autant que, sauf erreur de ma part, il y a une sorte de contradiction dans les coûts de la mise en place de cette réforme. A un moment, vous constatez vous-même qu'il y a une augmentation du nombre d'enfants à la restauration scolaire les mercredis et, s'agissant de la réforme du temps scolaire, vous dites que les mercredis risquent de générer une grosse dépense sur ce poste. Mais on la voit déjà arriver avec les centres de loisirs, il y a plus d'enfants qui fréquentent les centres de loisirs et qui donc vont à la cantine le mercredi. Alors il y a un moment où il me semble que les deux chiffres risquent de se rapprocher.

C'est dommage que cette réforme dont je sais qu'elle n'a pas l'air de plaire à certains adjoints en charge de ce dossier, encore une fois, c'est dommage qu'à trois semaines du vote du budget primitif, on n'ait pas des éléments plus précis. C'est vraiment ma réflexion principale sur la section fonctionnement.

Sur les investissements, c'est vrai, c'est l'exercice du genre, mais cela fait un petit peu catalogue à la Prévert, on a l'impression quand même qu'il n'y a pas eu beaucoup de critères de priorités mis en avant. J'en veux pour preuve un projet, on en a parlé en commission finances, il y a eu des doutes qui ont été émis, qui est l'aménagement de ce bâtiment rue du commandant Mouchotte à côté du magasin Franprix. Je me rappelle même avoir fait une comparaison en disant que l'étude de ce projet, on aimerait bien que ce ne soit pas comme ce qui s'est passé pour le projet de transformation de la salle des fêtes en salle de spectacles, qui était un « projet pharaonique » pour reprendre l'expression que j'avais utilisée à l'époque avec un coût d'études de 100 000 euros. Etant précisé qu'il y a des services dans la ville qui peuvent déjà au départ donner un avis sur la faisabilité et le coût d'un projet.

Compte tenu de la configuration de ce bâtiment, de ses fenêtres assez étroites, on est assez sceptique et on aurait bien aimé avoir des éléments supplémentaires que l'on avait demandé dans cette commission. Aussi, on n'a toujours pas de réponse à la question : que feriez-vous, en cas de réélection, de la rue Poirier, de ce petit hôtel particulier dont on a hérité ? On nous a dit : « Les services regardent si les clauses de la donation... » Quels éléments supplémentaires avez-vous à nous fournir aujourd'hui ? Est-ce que c'est vraiment la priorité ? J'en reviens quand même à un point : c'est l'isolation thermique des bâtiments de la commune. On a voté une délibération modificative, je n'ai quand même pas rêvé, on en a reparlé, on a eu une commission le matin, de 85 000 euros en raison des augmentations certes du coût, mais également des quantités de gaz et d'électricité. Quand on va dans le centre culturel à côté, on se rend compte, alors qu'il ne fait pas très froid, que l'on chauffe le bois de Vincennes sans que personne en profite, les vitres sont absolument glaciales. Est-ce qu'il ne faudrait pas inverser des priorités, s'atteler à ce problème-là plutôt que de partir dans une construction, d'autant plus qu'il n'est pas évident qu'elle puisse servir avec le temps périscolaire parce qu'il y a des temps d'activités périscolaires où les enfants sont censés être à l'école ? Là, on ne comprend pas très bien ce qui a été décidé.

Et puis je m'interroge toujours, Brigitte Arthur avait posé la question et moi également, sur cette histoire de restructuration de la rue Mongenot. D'ailleurs, vous n'employez pas le même terme pour la rue du Lac. Il est envisagé une enveloppe de 65 000 euros pour la réfection de la rue du Lac, et c'est vrai qu'elle n'est pas en très bon état. Pour la rue Mongenot, vous parlez d'une étude de restructuration, d'un montant

moindre, mais qu'est-ce que vous avez en tête derrière cela, de 15 000 euros. Quelle restructuration ? Que la rue ait besoin d'être refaite, c'est vrai, il y a des nids de poule, c'est évident, mais pourquoi une restructuration de cet endroit ? C'est dommage que nous posions des questions en commission finances et puis on vient au Conseil municipal, on espère avoir des réponses, mais je n'en suis pas du tout certaine. C'est là mes plus grandes observations.

Après, il y a des remarques sur d'autres points, mais cette absence dans l'investissement de prise en compte de critères de priorités pour l'utilité de la ville, pour aussi les finances, je trouve cela tout à fait regrettable.

M. EROUKHMANOFF : Je regarde votre projet d'orientations budgétaires et, effectivement, comme vous l'aviez noté, cela traduit un choix politique des élus. On se dit que ce choix politique des élus, quand on sait que la mandature se termine dans deux mois, je dois dire que tout un projet d'orientations articulé pour deux mois sur une année, quand on nous propose en même temps de diminuer les frais de fonctionnement de 10 % alors qu'en 2012 et 2013, on était quasiment au même chiffre, c'est-à-dire 40,2 millions d'euros, on se dit : pourquoi est-ce qu'on nous donne des projets pareils, alors que la mandature prochaine n'est pas du tout arrivée ? Il ne faudrait quand même pas faire fi de la démocratie et ne pas oublier qu'il y a une élection municipale dans 2 mois et qu'il est fondamental de tenir compte de tout ce qui va être indiqué par la population comme signal à ce moment-là.

Je pense que ce projet, avec des dizaines de pages qui s'étalent sur des chiffres dans tous les sens, c'est caduc. C'est caduc et c'est triste parce que c'est vrai que vous nous proposez de faire 10 % d'économies. Vous, vous n'avez pas fait les 10 % d'économies, mais nous, on aurait à les faire, avec en plus des contraintes. Je me souviens qu'au moment des vœux, vous nous avez appris qu'on allait avoir trois emplois aidés. Il faut le dire, c'est un choix politique. Il faut dire merci à la majorité actuelle, à Monsieur Hollande de nous avoir donné des emplois aidés parce qu'on va les utiliser. Ces emplois aidés, par exemple, vous nous dites qu'ils devraient servir au transport des personnes âgées dans Saint-Mandé. Transport des personnes âgées, semblerait-il, en vélo, avec une carriole, je ne sais pas, mais il faut se souvenir que les personnes âgées ou bien elles marchent bien, elles sont en pleine forme, elles prennent les transports en commun, ou bien, s'il s'agissait de vélo, ce qui semblait être le cas, j'ai peur que ces pauvres personnes âgées, ce soit pour elles un peu le cocotier saint-mandéen.

Il faut donc se dire que tous ces projets, c'est beau, mais je pense que pour deux mois, c'est très bien, il faut s'arrêter là.

Pour aller un peu loin, en ce qui concerne les emprunts, ça, ça ne changera pas. On les a, on va les avoir pour longtemps et vous dites que la dette par habitant s'établit aux alentours de 899 euros. Très bien, mais si nous devons éventuellement lever ces emprunts parce qu'on en est arrivé à 15 % de taux d'intérêt, cela vaudrait peut-être la peine de voir s'il n'y a pas d'autres solutions. 15 % quand les crédits sont à 2,25, c'est curieux. Qui accepterait de continuer dans le même sens ? C'est vrai qu'on a des négociations. Il semblerait que vous ayez fait des choix, je n'étais pas au courant pour le mois de novembre par exemple, mais il faudrait savoir si effectivement, il ne faut pas lever ces choix. Si on les levait, si on devait supprimer ces emprunts pour les remplacer par un emprunt identique, mais avec un taux qui serait inférieur, il faudrait payer la soulte, et la soulte est de 3,4 millions pour l'un d'entre eux. 3,4 millions à répartir sur les 23 000 Saint-Mandéens, cela représente 150 euros par personne en plus. Donc on atteindrait 1 050 euros d'endettement par habitant.

Vous voyez que c'est bien d'afficher 899 euros, mais vous ne tenez pas compte des soultes, ou bien vous voulez payer des taux d'intérêt pharaoniques, libre choix, mais il ne faut pas nous annoncer des choses merveilleuses, extraordinaires.

Ensuite, il y a pour ces emprunts toxiques une note en bas de page qui indique qu'il y a une assignation devant le tribunal de grande instance de Nanterre qui a été déposée le 16 avril 2013. Là, je suis un peu interrogatif parce que j'avais lu un tract indiquer « la vérité d'abord et toujours ». Ça, c'est toujours inquiétant quand on dit « la vérité d'abord », c'est peut-être parce qu'elle ne va pas suivre ensuite, mais peut-être. Dès le premier point évoqué, je lis : « J'ai immédiatement déposé plainte en janvier 2013 ». Alors il faut m'expliquer. Ou bien c'est une coquille, ou bien l'imprimeur aura mal compris, ou bien qu'est-ce que cela pourrait cacher d'autres ? Je suis inquiet parce que je me dis que, quand je suis venu aux finances en février 2013, à l'époque, il n'y avait, semble-t-il, pas de plainte déposée. Est-ce qu'elle a été déposée en avril ou en janvier ? J'aimerais bien avoir une réponse précise.

De toute façon, je pense que tout ça, on va le revoir pour le prochain débat. Je n'irai pas plus loin. Merci.

M. MONTAGNON : Nous avons donc pris bonne note du rapport du débat d'orientations budgétaires. Comme il a été dit tout à l'heure, c'est un copier/coller du document remis en commission et nous reprendrons donc l'essentiel des commentaires que nous avons faits lors de cette même commission des finances.

On passera sur les conditions générales sur la situation internationale. J'avais dit que le « *tapering* » de la FED n'intéressait peut-être pas a priori les élus et les Saint-Mandéens, donc revenons à ce qui les concerne directement, c'est-à-dire la situation financière de la ville et son impact sur la vie quotidienne. Qu'avons-nous noté dans ce DOB ?

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, des recettes fiscales qui vont donc augmenter de 0,9 % par le jeu des bases. Tiens, c'est curieux, on parle des bases, on oublie un peu trop souvent qu'il existe également des bases dans les impôts locaux. Il y a des taux, mais il y a aussi des bases. Soit une recette complémentaire de 195 000 euros. On note au passage que c'est une évolution relativement faible par rapport aux chiffres des années précédentes, et cela nous pénalisera un petit peu plus peut-être.

On note également une perte sur la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée, que vous évaluez à 70 000 euros, sachant que j'ai remarqué que vous n'évoquez pas les recettes de la cotisation foncière des entreprises qui est tout de même un volet important des recettes économiques de la ville, ce qui laisse à supposer que ces dernières sont stables. A ce sujet, nous avons demandé lors d'une réunion à laquelle nous nous étions rendus avec mes collègues les recettes provenant des principaux établissements de la ville, en tout cas pour la dernière période connue, 2012 semble-t-il, car ce sont des éléments qui impactent beaucoup les recettes globales de notre collectivité. On peut penser par exemple au départ du site EDF qui, pour l'instant, n'est pas remplacée.

La perte sur la DGF de 358 000 euros, cela ne s'arrange pas. Une prévision, vous avez raison, prudente de l'évolution des droits de mutation, à un niveau identique. Une progression des recettes de la CAF et probablement aussi des tarifs puisque je pense que vous pratiquerez des augmentations comme cela a été fait par le passé. Mais j'ajoute aussi une non-reconduction, j'imagine, des reprises de provisions qui figuraient dans le budget 2013 et qui s'élevaient, je vous le rappelle, à 275 000 euros. D'après les calculs rapides que nous avons faits, tout cela devrait nous amener à une diminution de recettes d'environ 400 000 euros, de budget à budget. Je ne parle pas du réel parce que, parfois, on mélange le réel et le budget, là, c'est de budget à budget.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on nous annonce effectivement des économies importantes, ce qui est très bien, de 600 000 euros, hélas, on est en réel. Là, on a eu quelques petits problèmes d'incompréhension quand même au niveau de la tenue de la commission puisqu'on est passé d'un budget de 9 943 000 pour 2013 à un réalisé de 9 311 000. On a demandé des précisions parce qu'il ne faut pas oublier que, par ailleurs, on avait déjà un dépassement d'environ 90 000 euros sur le poste énergie, ce qui signifie qu'il a fallu économiser environ 700 000 euros sur les autres postes. Sachant qu'une grosse partie de ce budget concerne des contrats ou des frais fixes à hauteur de 6 millions d'euros. Donc cela veut dire que l'économie, si vraiment elle a été réalisée, c'est 700 000 euros sur 4 millions d'euros, soit près de 18 %. J'allais dire bravo, mais on voudrait quand même avoir des explications parce que, bon, moi, je ne suis pas très rassuré sur cette histoire.

La perspective 2014 sera d'ailleurs impactée par les hausses de TVA, vous en avez parlé, qui ne seront pas négligeables pour Saint-Mandé. Compte tenu notamment des frais sur les ordures ménagères et de la restauration scolaire, je pense que ce sera de l'ordre de 200 000 euros. En ce qui concerne les frais de personnel, il y a eu une stabilisation mais, malheureusement, tout ce que vous nous annoncez en augmentation va absorber l'économie qui a été faite cette année.

La réforme des rythmes scolaires, on a un petit peu de mal effectivement à y voir clair. On a estimé ça à environ 50 000 euros parce que n'oublions pas qu'il n'y aura qu'un trimestre impacté en 2014.

La péréquation, qui est vraiment un élément très pénalisant. Je vais au-delà du chiffre que vous avez annoncé parce que vous dites 400 000 euros, c'est par rapport au réalisé, mais si on prend le budget 2013 par rapport au budget 2014, c'est 632 000 euros de budget à budget. Je rappelle, vous m'excuserez, je le dis une nouvelle fois, mais vous avez voté le principe de la péréquation, M. le Maire, à l'Assemblée nationale, même si, aujourd'hui, l'impact est beaucoup plus important compte tenu des dernières décisions du gouvernement Ayrault concernant la critérisation à prendre en compte.

Enfin, bien qu'il n'en soit rien dit dans ce DOB, alors que je pense qu'on aurait quand même pu l'évoquer, vous vous êtes engagé, votre adjoint aux finances en tout cas s'est engagé à provisionner une partie des créances non recouvrées à la fin de l'année 2013. Compte tenu du montant dont nous ne connaissons toujours pas le détail puisque nous l'avons réclamé il y a plus d'un mois (s'il faut deux mois, je ne sais pas si on l'aura d'ici les élections), on pense qu'il faudrait au moins une provision de l'ordre de 100 000 à 150 000 euros sur ce poste.

Tous ces éléments, quand on les consolide, cela nous amène à une augmentation des charges de 500 000 euros. Charges de fonctionnement : plus 500 000 euros. Recettes de fonctionnement : moins 400 000 euros. On est toujours de budget à budget. N'oubliez pas que, l'année dernière, nous avons un excédent de fonctionnement de 672 000 euros, mais en tout cas, on voit bien que l'extrapolation actuelle du budget ne permet pas un équilibre sans augmentation d'impôt, ou alors il y a un tour de prestidigitation que je ne comprends pas.

De plus, rappelons qu'un équilibre de la section de fonctionnement qui est d'ailleurs obligatoire, c'est dans la loi, est loin d'être suffisant dans une collectivité correctement gérée puisque cela signifie qu'il n'existe absolument rien pour l'autofinancement, donc de possibilités d'investissements pour la collectivité, sauf à recourir à de nouveaux emprunts.

Justement, puisqu'on parle des investissements à financer, nous avons relevé un certain nombre de petits problèmes. Effectivement, c'est un catalogue, mais je reviens à ce qu'a dit Mme Touati, des précisions sont à apporter sur le projet de la rue du commandant Mouchotte, et particulièrement sur le transfert des activités des maisons pour tous, dans un lieu qui paraît, vous me l'avez fait visiter il y a quelques mois, assez confiné a priori, en déficit important de luminosité. Surtout ne recommençons pas ici l'erreur de notre conservatoire.

Des précisions sont à apporter aussi sur des budgets qui paraissent très importants comme le réaménagement de l'état civil et la distribution du chauffage, mais enfin, je ne suis pas technicien, c'est peut-être tout à fait justifié.

L'investissement à la résidence Michelet pour un lieu dont nous dénonçons la mauvaise gestion, ce n'est pas la première fois.

Je me pose aussi une question. Il y a un investissement sur l'aménagement du parking Charles Digeon. Est-ce que le concessionnaire du parking ne pourrait pas participer, si c'est un aménagement de l'accueil, cela ne serait peut-être pas plus mal.

Rappelons également que les dépenses d'investissement devront prendre en compte le remboursement de l'emprunt. Je crois que c'est 1,350 million d'euros pour cette année.

Il faudra donc faire appel au PLD pour équilibrer la section d'investissement. Tout cela montre bien la fragilité de cette construction budgétaire.

En conclusion, il manque plusieurs choses dans ce DOB, dont l'équilibre budgétaire revendiqué sans augmentation d'impôt ne nous paraît pas crédible : une volonté d'aller beaucoup plus loin sur les économies et de manière plus explicite, et un vrai choix sur les priorités car il n'en est présenté pour nous aucune.

M. MEDINA : Tout d'abord, pour ce qui concerne les questions posées par Mme Touati, ou les remarques disons, en ce qui concerne la précision des chiffres, ce n'est pas le budget, c'est bien un débat d'orientations. Si le budget était prêt, nous passerions directement au vote du budget, mais laissez-nous le temps d'affiner les chiffres. C'est vrai qu'on donne un certain nombre de chiffres, mais pas tout. Encore une fois, on essaye de dégager les orientations et les intentions de la commune. Je répète que les orientations de la commune sont une stabilisation des impôts locaux, des investissements qui seront assez sages cette année. Je dirais que cela rejoint un petit peu la remarque du Dr Eroukhanoff. Ce n'est pas un budget de combat. Je dirais que la démocratie me paraît tout à fait respecté, c'est un budget sage encore une fois, et qui ne compromet pas l'avenir, quelle que soit l'équipe qui prendra en charge les manettes de la commune. Et c'est un budget qui est dans la droite ligne de ce qui a été fait jusqu'à présent, c'est-à-dire des économies au niveau des dépenses de fonctionnement et une volonté de désendettement de la commune. Cela ne compromet en rien l'avenir.

Je note que vous êtes satisfaite également de la prévision qui a été faite au niveau de la complémentaire santé. Je crois que c'est une bonne chose. Cela peut paraître une dépense, mais comme je l'ai dit lors de

ma présentation, je pense que c'est aussi un investissement pour attirer des talents dans le personnel communal.

Pour ce qui concerne les centres de loisirs et la réforme des rythmes scolaires, je dirais que, là aussi, nous avons essayé de faire une approche chiffrée. Il me paraît, je parle sous le contrôle d'Annick Marghieri, difficile de faire une prévision absolument précise du taux de fréquentation, etc. Ce sont de toutes les façons des hypothèses. On a encore huit ou neuf mois pour les affiner. 2014 sera de toutes les façons une année de transition puisque la réforme s'appliquera sur les derniers mois, donc il y aura sans doute des décisions modificatives au budget, etc. La réalité, on ne pourra la cerner totalement qu'en 2015, c'est clair.

Pour ce qui concerne les investissements, pour la rue Mongenot, à ma connaissance, c'est une restructuration qui a été demandée. Il faut rappeler quand même que cette rue est particulière à Saint-Mandé. Entre l'institut des aveugles, les écoles, centre sportif, etc. Que l'on essaye de la sécuriser et d'investir, cela me paraît tout à fait normal.

Mme TOUATI : Pour faire quoi ?

M. MEDINA : Pour l'instant, il est prévu une étude de restructuration.

Pour ce qui concerne les questions du Dr Eroukmanoff, c'est essentiellement votre volonté de ne pas compromettre éventuellement ou lier les mains d'une future majorité municipale, ce qui me paraît avoir été fait. Comme je l'ai dit, c'est un budget de transition.

Quant aux emprunts toxiques, vous avez souligné que la soule à payer était extrêmement importante. Donc je pense qu'il ne faut pas plonger et accepter de payer cette soule maintenant, dans les circonstances actuelles. Nous sommes bien sûr extrêmement attentifs à ce point. Il y a plusieurs solutions possibles. Donc nous essayerons de choisir la meilleure. Je dirais que chaque semaine apporte son lot de modifications puisqu'une loi de finances avait prévu l'annulation de ces emprunts toxiques, finalement, cela a été rejeté par le Conseil constitutionnel. Donc voilà, je crois qu'il faut suivre de très près ce problème, mais les services financiers de la mairie et notre conseil Finance Active, sommes tous mobilisés sur ce point.

Par rapport aux questions de Monsieur Montagnon, j'ai noté un certain nombre de points. Tout d'abord, un point important qui est les provisions à constituer. Cette année, nous constituerons des provisions par rapport aux créances impayées que supporte la mairie. Je ne peux pas vous dire pour l'instant exactement le montant qui sera provisionné, mais il sera d'un montant non négligeable. Ceci pour les créances irrécouvrables.

Pour ce qui concerne les nouveaux emprunts, vous parlez de nouveaux emprunts pour boucler le budget d'investissement. A priori, il n'est pas prévu d'emprunts nouveaux dans les simulations qui sont en cours. C'est-à-dire que la section de fonctionnement sera équilibrée et permettra donc à la commune d'autofinancer les investissements, je le répète, très modérés qui sont prévus cette année.

Vous avez parlé d'un certain nombre de chiffres. Effectivement, les bases sont revues de 0,9 %, donc il y aura une augmentation de l'ordre de 200 000 euros. La perte de la CVAE. La contribution foncière des entreprises : effectivement, a priori, le montant devrait être à peu près stable par rapport à 2013. Les reprises de provisions.

En ce qui concerne la liste des impayés que vous avez réclamée, vous savez qu'il n'est pas possible de fournir une liste qui mentionne les noms des personnes en retard de paiement. Donc les services de la mairie sont en train de préparer une liste anonyme des différentes créances à recouvrer. Sur ce point-là, nous serons très attentifs et nous avons prévu de rencontrer Mme Ollier pour faire le point sur les actions entreprises par le Trésor pour accélérer le rythme de recouvrement de ces créances. Il est certain que c'est un point sur lequel il faudra être de plus en plus attentif puisque, si on stabilise les impôts locaux, il faudra aussi faire participer les usagers, enfin les usagers participent aux différentes dépenses bien sûr, mais cela peut aller croissant, on ne l'a pas caché dans le projet d'orientations budgétaires. Donc il faudra être très vigilant sur le paiement des usagers à l'avenir, parce que c'est vrai que, sur ces 2 dernières années, il y a des montants non négligeables de créances à recouvrer. Bien sûr, au fur et à mesure, le Trésor recouvre les dépenses, donc il est normal que les dernières années soient plus fortes au niveau des créances à recouvrer, et le Trésor public fait ensuite son travail. Si on remonte à des années précédentes, n - 5, n - 6, on voit que les créances à recouvrer restent à des montants tout à fait

raisonnables de l'ordre de 40 ou 50 000 euros par an, ce qui n'est pas très important par rapport aux participations des usagers qui représentent, sauf erreur de ma part, environ 5 millions d'euros. Donc les créances non recouvrées représentent environ 1 % de ces participations des usagers, ce qui ne me paraît pas énorme finalement.

Pour ce qui concerne l'affaire "X", nous allons passer une provision, mais je rappelle que quand même il avait été inscrit une recette de 250 000 euros au budget 2010 ou 2011, alors qu'il aurait fallu en même temps passer une provision parce que cette créance de 250 000 euros qui, à l'époque, a permis d'améliorer la présentation du budget, cette recette prévue était tout à fait incertaine, et donc il aurait peut-être fallu la provisionner dès le départ. J'ai sûrement oublié certains points parce qu'il y avait beaucoup de questions. J'ai essayé d'en noter le maximum et de répondre au maximum sur ces points.

M. le Maire : Effectivement, nous avons essayé dans ce débat d'orientations budgétaires de montrer l'environnement général de notre commune, comme nous l'avons fait sur le même schéma chaque année. Nous avons naturellement pris en compte l'environnement général de notre pays. Il apparaît effectivement cette année que nous pouvons tenter de monter un budget de transition prudent, sage, qui permette en même temps de faire des investissements plus modestes que les autres années, mais essentiellement basés sur le maintien de notre parc d'équipement, sa maintenance, c'était un élément extrêmement important, on le voit d'ailleurs apparaître sur un certain nombre de chiffres.

Nous avons le souci également, Mme Touati, pour les rythmes scolaires, vous avez une commission le 6 février prochain qui va non pas reprendre à plat puisque la DASEN a accepté le système de Saint-Mandé, mais permettre maintenant de rentrer dans l'opérationnel de cette réforme qui est très compliquée avec l'ensemble des groupes scolaires, les difficultés que nous avons avec les équipements locaux eux-mêmes, donc la concertation doit continuer, d'où la présentation qui va vous être faite le 6 février prochain avec Mme Marghieri et les services, de telle façon à ce que l'on puisse avancer petit à petit. D'ailleurs, certainement avec un prestataire extérieur car l'opérationnel est extrêmement compliqué à mettre en place pour cette réforme avec des locaux qui sont extrêmement contraints, un corps professoral qui ne souhaite pas voir ses classes être bousculées. C'est la raison pour laquelle nous avons cette année budgétisé la capacité de la mettre en œuvre au mois de septembre, pour le dernier trimestre, avec une augmentation du rythme des restaurants scolaires. Vous avez raison, le rythme des restaurants scolaires a déjà augmenté, donc il y a une quote-part qui est déjà prise dans l'augmentation, chère Madame, mais il risque d'y avoir d'autres enfants supplémentaires puisque des parents risquent de se remettre à travailler le mercredi. Enfin, il y a plein d'impacts que nous ne pouvons pas fortement contrôler au jour d'aujourd'hui. C'est pour cela que nous avançons à petits pas. Le 6 février, vous seront présentés également les différents ateliers qui seront proposés. Là aussi, nous avons avancé avec prudence. Je pense qu'au prochain Conseil, soit celui du budget, soit celui d'après, pour permettre aux équipes nouvelles de décider totalement, nous pourrions décider de nous lancer définitivement dans cette réforme, en espérant avoir les réponses aux questions que nous avons posées sur la pérennisation des financements par l'Etat ou par la CAF des aides qu'ils doivent fournir.

Sur la rue Mongenot, Mme Touati, nous avons lancé des études parce que nous avons été sollicités, à juste raison d'ailleurs, par l'institut Val Mandé qui a fait de grands travaux de réhabilitation, de maintenance de ces équipements, et qui souhaitait pouvoir faire en sorte que l'accueil des personnes handicapées qui fréquentent de façon importante l'institut puisse être mieux pris en compte. Or l'institut Val Mandé représente 38 % du linéaire de la rue Mongenot. C'est une rue qui est aussi fréquentée par les élèves qui vont à la maternelle ou à l'école élémentaire du groupe Paul Bert ou à la salle omnisports. L'institut Val Mandé nous a proposé de faire quelque chose en commun, reprendre cette rue et lui donner un souffle nouveau pour tous ceux qui la fréquentent : il y a 750 enfants, les parents, les personnes à mobilité réduite, les sportifs, les résidents de la résidence étudiante, ceux qui vont rejoindre la crèche la maison du bois. C'est ce que nous avons souhaité mettre en œuvre.

Sur la rue du commandant Mouchotte, nous avons cette espèce de dépôt pour l'instant, qui peut être utilisé avec toutes les ouvertures nécessaires. Les erreurs, Monsieur Montagnon, du conservatoire, heureusement que ce conservatoire a été fait, parce qu'elles remontent à loin, et on peut se réjouir que nous ayons eu ce bâtiment parce que, sinon, nous n'aurions rien eu, ou la vieille maison, l'ancienne maison, vous vous en souvenez, qui était rue Paul Bert, et qui était à tous vents. Nous avons là un équipement qui existe. Nous y avons travaillé ensemble, Monsieur Montagnon, pour préparer l'avenir sur ce sujet, nous avons fait travailler les services. Il y a la possibilité peut-être demain avec le devenir de la

dernière phase du terrain IGN de nous lancer dans la construction d'un véritable équipement, avec peut-être aussi la réalisation de crèches. Tout cela est suspendu aux décisions de l'Etat sur le devenir du terrain IGN.

Sur la rue du commandant Mouchotte, nous avons un espace qui pourrait très bien être adapté, en nous servant de l'accessibilité de l'entrée du centre sportif Roger Vergne, le mur mitoyen est à nous, on a donc la capacité d'ouvrir ce mur et d'avoir les fenêtres et les aérations, enfin tout ce qu'il faut pour permettre la création d'environ 700 à 800 m² de salles en tous genres pour les maisons pour tous, peut-être aussi pour le développement d'autres activités en faveur de la jeunesse, et aussi les rythmes scolaires puisque vous avez des réticences très fortes de la part de certains professeurs quant à l'utilisation de leur salle de classe. Là, à bas coûts, nous pourrions avoir des salles qui répondraient aux besoins d'une population jeune voire moins jeune puisque d'autres associations pourraient y accéder. Donc cela vaut le coup de savoir ce que l'on peut faire, et puis le solde de ces bâtiments serait affecté au stockage parce que la ville a besoin de stockage.

Nous avons donc des orientations qui visent essentiellement à maintenir nos équipements. Nous avons plusieurs problèmes de réfection de toitures, c'est normal, ce sont des équipements qui vivent, il y a l'usure du temps. Faire la réfection d'une toiture, cela n'engage pas l'équipe suivante qui sera nommée par les Saint-Mandéens. Je pense au contraire que c'est plutôt un atout de bien entretenir les équipements puisque les services sont nombreux dans ces équipements et que nos équipements ne sont pas si nombreux que cela en parallèle.

Je voudrais dire également, Monsieur Eroukhmanoff, que sur le DOB, il a été débattu exactement sur la même forme que vous l'avez fait l'année dernière. Je n'ai personnellement pas dans mes discours annoncé des emplois aidés. Je suis vice-président de la mission locale pour l'emploi, nous n'avons pas pris d'emploi aidé à Saint-Mandé, je ne sais pas où vous avez entendu cela, sauf peut-être chez nos conseillers municipaux jeunes, qui ont évoqué des projets qui vont être étudiés. Je vous rappelle que je leur ai dit qu'il fallait maintenant s'accaparer les projets, les étudier, les analyser et essayer de trouver l'équilibre entre nécessaire et possible.

Sur la plainte, effectivement, vous l'avez vous-même écrit dans vos tracts, c'est grâce à vous que la plainte a été déposée. Il a d'abord fallu que vous soyez adjoint au maire chargé des finances après le départ de Monsieur Montagnon, il a fallu qu'on se réunisse, que l'on prenne un avocat, et la plainte a été déposée. Nous avons pris la décision en janvier et elle a été déposée très légitimement par les avocats, le cabinet Fidal. L'assignation a été déposée le 16 avril. Il a fallu le temps judiciaire. La décision a été prise parce que, Monsieur Montagnon pourra en témoigner, il a mené la négociation jusqu'au mois de décembre. Au Conseil municipal de décembre 2012, nous avons vu que nous devions aller jusqu'au bout. Nous avons préparé la mise en justice. Nous nous sommes aperçu avec Finance Active que les propositions faites n'étaient pas acceptables. En conséquence de quoi, il fallait attendre un Conseil municipal suivant pour pouvoir prendre la décision et en avertir le Conseil municipal. Il y a eu des dissidences, il y a eu votre arrivée qui, naturellement, a sauvé le dossier des emprunts toxiques. Je vous ai répondu sur ce sujet.

Les millions que vous évoquez sur la soultte, c'est tout à fait vrai, ce sont les documents que nous ont remis Finance Active. Vous les avez eus, puisque vous avez eu des tas de documents contrairement à ce que vous écrivez, mais c'était déjà des documents que Monsieur Montagnon avait eus. Je vous rappelle que le Parlement a ouvert un fonds de péréquation pour permettre aux 5 500 collectivités locales qui se sont engagées, hélas, dans ces emprunts toxiques de pouvoir en sortir. Il y a un fonds qui est abondé pendant 15 ans. C'est à nous maintenant de nous inscrire. Le Conseil municipal, en décembre, a pris la décision d'accepter la médiation ouverte par le juge du tribunal de grande instance de Créteil pour voir s'il y avait possibilité de renégocier. Ce qui ne nous empêche en rien d'avoir toujours l'assignation en route et de nous servir du fonds.

Nous avons engagé déjà des travaux d'isolation. C'est pourquoi nous avons beaucoup de travaux sur les chauffages. Nous avons fait le CCAS l'année dernière, nous allons faire l'état civil cette année. Nous avons un certain nombre de travaux qui ont été faits sur l'électricité, avec les LEDS, il y a plein de choses qui vont continuer dans le prochain budget. Ça, c'est le travail des commissions qui vont avoir lieu prochainement, et puis la présentation qui sera faite du budget d'ici 3 semaines, et le vote le 13 février.

C'est un travail de fond. Nous continuons à faire en sorte que nous puissions avoir la maintenance et les équipements d'un certain niveau permettant les services, et puis en faisant attention à la maîtrise des dépenses publiques. Nous y sommes engagés depuis plusieurs années. Je remercie d'ailleurs les adjoints, les uns et les autres, tous ceux qui étaient d'ailleurs dans la majorité municipale et ici, qui ont beaucoup travaillé pour que nous arrivions petit à petit à désimpacter la ville du rajeunissement profond qui nécessitait beaucoup d'investissements, je pense en particulier aux écoles et aux crèches, qui ont des impacts majeurs sur le fonctionnement. Nous sommes passés quand même à une population qui s'est profondément rajeunie, donc des services plus qu'il fallait assurer, et cela a impacté notre budget, avec des dotations d'Etat qui n'étaient pas à la hauteur puisque nous n'avions pas la dotation budgétaire de plus de 20 000 habitants, mais d'une ville de moins de 20 000 habitants. Cela a impacté jusqu'en 2009 notre budget.

Conformément à la loi 92-125 du 6 juin 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2014 de la ville de Saint-Mandé.

3. Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Mme TRIMBACH : En contrepartie des conseils prodigués par Mme le Receveur Municipal aux services municipaux, la Ville lui alloue chaque année une indemnité calculée proportionnellement à la moyenne annuelle des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices connus.

Pour l'année 2013, cette indemnité s'élève à 4 486,01 € brut.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser l'octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal.

M. le Maire : Je donne une précision sur ce qu'a dit Monsieur Médina. Dans les restes impayés, il y a le dossier urbaniste, qui est naturellement très important. Vous savez que l'Etat nous accompagne dans le recours devant le tribunal. Nous en attendons naturellement les conclusions, mais nous avons décidé pour la première fois effectivement de faire des prévisions sur cet état de fait.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal.

4. Participation communale à la surcharge foncière de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social sis 67, avenue Sainte-Marie à Saint-Mandé

Mme MARGHERI : Dans le cadre de la convention de partenariat en vue de la création de logements d'insertion, la Ville de Saint Mandé a décidé de solliciter la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour accompagner des propriétaires privés saint-mandéens à remettre en état leur logement sis 67 avenue Sainte Marie à Saint-Mandé pour y accueillir des personnes en difficulté.

Pour ce faire, la Ville s'est engagée à participer au financement de toute opération menée par « Habitat & Humanisme », en versant à cette société une subvention pour la surcharge foncière. Cette subvention ne pourra toutefois pas dépasser 25% du coût global TTC de chaque opération, travaux et frais annexes inclus, soit 59 510 euros.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver cette participation communale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

M. le Maire : Nous avons signé une convention avec Habitat et Humanisme pour tenter de racheter des appartements anciens pour pouvoir les réhabiliter et en faire des logements d'insertion avec le concours de cette association. Il y a un seuil sur lequel la ville fait un système d'alerte au m2. Nous sommes là sur le 2^{ème} logement. C'est modeste, mais enfin, ce sont des petites actions plutôt positives.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette participation.

5. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association "Aux amis collectionneurs de Saint-Mandé" pour l'exploitation du marché aux vieux papiers

Mme DUSSUD : Le partenariat avec l'association "Aux Amis Collectionneurs de Saint-Mandé" pour l'exploitation du marché aux vieux papiers est arrivé à son terme le 31 décembre dernier.

Cette convention, d'une durée initiale d'un an, avait été signée afin d'assurer la continuité du marché aux vieux papiers durant la procédure de délégation de service public, destinée à assurer la pérennité du marché aux vieux papiers.

La procédure de délégation de service public étant encore en cours, il est nécessaire de prolonger la convention d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2014.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec l'association "Aux Amis Collectionneurs de Saint-Mandé" pour l'exploitation du marché aux vieux papiers.

M. le Maire : On a des candidatures qui ont été agréées par la commission délégation de services publics. Le cahier des charges doit être envoyé d'ici un mois. Cela permettra d'avoir une réponse d'ici juin.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association "Aux Amis Collectionneurs de Saint-Mandé" pour l'exploitation du marché aux vieux papiers.

6. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention à passer entre la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA) et la Ville de Saint-Mandé pour le déploiement de la fibre optique

Mme CROCHETON : Par délibération en date du 27 mars 2007, vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public non routier départemental entre la ville de Saint-Mandé et la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) du Conseil Général du Val-de-Marne.

Celle-ci étant arrivée à son terme, il convient donc de procéder, à nouveau, au renouvellement de cette autorisation permettant à la ville de Saint-Mandé de pouvoir utiliser les égouts départementaux pour permettre le déploiement des lignes de fibres optiques pour les liaisons des caméras de vidéosurveillance sur la voirie ou pour relier les bâtiments administratifs en circuit fermé.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver cette convention entre la ville de Saint-Mandé et la DSEA pour une durée de 5 ans et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. MONTAGNON : Justement, Monsieur le Maire, ce n'était pas sur le problème des bâtiments publics, mais toujours pas de nouvelles, j'aimerais savoir si je suis le seul saint-mandéen dans ce cas ou s'il y a des problématiques... Parce que, quand même, on est une ville qui utilise beaucoup toutes ces technologies mais pour l'instant, je suis toujours non éligible pour ça. Est-ce que la ville peut faire quelque chose ? Est-ce qu'il peut y avoir une démarche vis-à-vis des opérateurs ? Parce que pour moi, pour tous les gens qui sont dans mon cas, ce serait très bien.

M. le Maire : Vous avez raison de le souligner, s'il y a d'autres cas, il faut nous le dire, de telle façon que l'on puisse faire une intervention globale auprès des 2 fournisseurs de haut débit qui sont Orange et Numéricable. Nous avons, avec Lyonnaise des eaux/Noos, en 1989-90 mis déjà la fibre optique. Ensuite, nous avons déployé en 2008-2009 notre propre réseau. Orange est venu par-dessus en 2009-2010 mettre son propre réseau. Chaque locataire doit aller vers celui qu'il choisit, mais s'il y a des copropriétés, il faut que ce soit la copropriété qui interpelle le fournisseur. Ceci dit, c'est des copropriétés de plus de 4 logements. A plus de 4 logements, la loi exige que l'assemblée générale donne son accord et vote le choix du prestataire de service. Mais je prends acte, Monsieur Montagnon. Mme Osmont semblait dire qu'elle était aussi sans ce service. Nous allons relancer, M. le directeur des services techniques, je vous demande de me préparer un courrier auprès des deux fournisseurs.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention à passer entre la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA) et la Ville de Saint-Mandé pour le déploiement de la fibre optique.

7. Modification des statuts du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Mme FOUGEROLE : Notre commune adhère au Sigeif au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution du gaz.

Ce dernier a entrepris de faire évoluer ses statuts et un projet de texte a donc été soumis au Comité du Sigeif le 16 décembre dernier qui l'a approuvé à l'unanimité.

La réforme statutaire proposée par le Sigeif est d'abord l'occasion d'opérer le toilettage d'un texte dont la dernière version datait du début des années 2000. Les nouveaux statuts intègrent ainsi l'ensemble des nombreuses évolutions juridiques et techniques qui, depuis cette époque, ont profondément modifié le paysage énergétique.

A titre principal, ces statuts permettront au Sigeif d'évoluer sur deux registres différents.

Le premier concerne l'exercice des compétences et vise à mieux répondre aux nouveaux besoins des membres du Sigeif, liés notamment à la transition énergétique. A cet égard, l'article 2 tend à élargir le champ d'intervention du Syndicat par l'intégration de nouvelles compétences selon le principe d'un Syndicat « à la carte ».

Toutefois, le socle des compétences « historiques » du Sigeif en matière de distribution de gaz et d'électricité est bien entendu préservé et réaffirmé. La compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz demeure une compétence dont le transfert est obligatoire pour les communes candidates à l'adhésion.

L'article 5 confirme par ailleurs la faculté pour le Sigeif d'accomplir toutes activités complémentaires à ses compétences afin de déployer, dans l'intérêt d'entités publiques régionales, l'expertise qu'il a acquise dans des domaines tels que la coordination de groupements de commande, la gestion et la valorisation des certificats d'économies d'énergie, le conseil en énergie, etc.

Sur le fondement des compétences dont il sera ainsi doté, le Sigeif pourra statutairement répondre plus largement aux demandes exprimées par les collectivités franciliennes.

Le second objectif que le Sigeif a assigné à la réforme de ses statuts porte sur la gouvernance de ce Syndicat. Sur ce point, il s'est en effet agi de prendre en compte le mouvement général de consolidation des autorités concédantes à une maille départementale et le processus de rationalisation de la carte intercommunale de l'Ile-de-France.

Les nouveaux statuts ouvrent ainsi la possibilité pour le Sigeif d'accueillir à l'avenir des entités publiques autres que les communes, notamment des établissements publics de coopération intercommunale, en vue d'aboutir à un découpage lisible du territoire. En cas d'adhésion d'une entité publique autre qu'une commune, le Sigeif devra évoluer en syndicat mixte.

Il est demandé au Conseil Municipal, de se prononcer sur les modifications ainsi envisagées.

Mme TOUATI : Je ne sais pas si c'est la fin de la soirée, mais il y a quand même une phrase, sur laquelle j'aimerais bien avoir des éclaircissements, cela a dû m'échapper en commission : « Il s'est en effet agi de prendre en compte le mouvement général de consolidation des autorités concédantes à une maille départementale. » Cela signifie quoi concrètement ?

M. le Maire : Cela veut dire que le SIGEIF, comme le SIPPEREC, peuvent devenir des syndicats mixtes et, pour ce faire, nous permettons aux syndicats, s'ils le veulent, de pouvoir y adhérer. C'est ce que veut dire cette phrase extrêmement brillante, je vous l'accorde bien volontiers, Mme Touati.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

8. Modification du tableau des emplois de la Ville

M. DARNAULT : Il est proposé d'approuver différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services, tel que détaillé ci-dessous :

Pour la filière administrative :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Rédacteur	13	+1	14

Pour la filière animation :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Animateur	9	+ 2	11

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois de la collectivité.

9. Modification du régime indemnitaire des agents municipaux : conditions d'octroi de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents et des chefs de service de police municipale

M. WEIL : Le Conseil Municipal a adopté une délibération fixant les conditions d'attribution du régime indemnitaire des agents municipaux le 25 mars 2004.

Afin de valoriser la manière de servir, il est proposé de modifier les règles d'attribution individuelle de l'une des primes prévues dans la délibération du 25 mars 2004.

Cette modification concerne l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents et des chefs de service de police municipale.

Les nouvelles conditions d'octroi de cette prime seraient les suivantes:

L'indemnité spéciale mensuelle de fonctions est versée aux agents titulaires et stagiaires de la police municipale en appliquant au montant mensuel du traitement soumis à retenue pour pension de l'agent concerné un taux individuel fixé dans la limite des taux maximums suivants :

Grades du cadre d'emplois des agents de police municipale : 20 % ;

Chef de service de police principal de 2ème classe jusqu'au 4ème échelon et chef de service de police municipale jusqu'au 5ème échelon : 22 % ;

Chef de de service de police municipale principal de 1ère classe, principal de 2ème classe à partir du 5ème échelon et chef de service de police municipale à partir du 6ème échelon : 30%.

L'attribution individuelle est modulée en fonction du niveau de responsabilité détenu par l'agent et sa valeur professionnelle appréciée, notamment, à partir du compte rendu d'entretien professionnel annuel.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver cette modification.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification.

10. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Les délibérations des décisions du Maire en application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Portant modification de la régie d'avances du service comptabilité (2011-25),
- Portant approbation d'une convention de prêt de la maison des marronniers à l'association " La Passerelle" du 25 décembre 2013 et du 31 décembre 2013 au 1er janvier 2014,
- Portant approbation d'une convention de location de salle entre le Théâtre de la Demi-lune et la Ville,
- Portant actualisation des droits de voirie de la ville de Saint Mandé à compter du 13/01/2014,
- Portant approbation d'un contrat de location de salle entre la maison des marronniers et Mme B. du samedi 4 janvier 2014 19h00 au 05 janvier 2014 1h00,
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle de la maison des marronniers à l'association "Secas" le samedi 1er février 2014,
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un récital violon piano par l'association les "Concerts saint-mandéens".

11. Questions diverses

M. le Maire : Pour ma part, le Conseil municipal est terminé. Peut-être avez-vous des questions diverses.

Mme TOUATI : Juste une question qui vous a déjà été posée, mais je voudrais savoir si vous avez des informations nouvelles parce qu'aujourd'hui encore, j'ai reçu un *mail* d'une Saint-Mandéenne qui s'inquiétait de l'avenir de La Poste. C'est vrai que la rumeur de cette suppression vient par plusieurs canaux différents. La dernière fois, la question vous avait été posée et vous aviez dit que vous n'aviez pas d'élément. Avez-vous des informations nouvelles ?

M. le Maire : Madame Touati, je vous remercie de poser cette question. J'ai moi-même répondu au même *mail* et à d'autres questionnements en appelant les personnes d'ailleurs souvent à domicile. Il n'y a naturellement aucun problème sur La Poste. La Poste de Saint-Mandé reste rue Jeanne d'Arc, là où elle est située. Le seul projet que la Banque postale a dans son groupe est l'équilibre de ses comptes et la gestion de ses services. Le souci qu'elle a, c'est d'essayer de rassembler le centre de tri. C'est le seul élément. Peut-être sera-t-il à Vincennes, peut-être sera-t-il à Saint-Mandé. Et les facteurs, il y aura toujours une distribution ici, sans aucun problème, La Poste reste ici. Il y aura d'autant moins de changements que nous sommes propriétaires du terrain et des bâtiments, je vous le rappelle, Madame Touati. Vous imaginez la Banque postale se priver de la clientèle d'une des villes les plus résidentielles et au potentiel financier reconnu ? Très sincèrement, il n'y a pour l'instant aucun souci, sauf le projet de regrouper, dans le cadre de la gestion de leurs frais de fonctionnement, le centre de tri, avec les capacités toujours d'avoir nos facteurs ici, il n'y a aucun problème sur le sujet.

M. MAHEROU : Moi, je pense, Monsieur le Maire, au contraire de vous que cela ne les gênerait pas vu la casse du service public. Vous savez, La Poste de Saint-Mandé ou pas, même les employés de La Poste le disent.

M. le Maire : J'ai rencontré le directeur. Les employés de La Poste ont aussi leur regard, c'est bien légitime, sur leur devenir, sur leur lieu de travail, sur leurs conditions de travail. Ils sont aussi en corporatisme syndical et donc très naturellement, ils défendent, dans une période électorale syndicaliste, leurs propres sujets. Et donc, ils sont aussi là pour faire de la surenchère pour pouvoir dire « j'ai défendu mieux que le copain d'à côté le sujet ». C'est normal qu'ils expriment aussi auprès de leur direction qu'ils aient la meilleure concertation pour le meilleur projet sur le tri. Donc c'est bien naturel qu'ils s'expriment mais, là, je suis désolé, au jour d'aujourd'hui, il n'y a strictement aucun changement sur cette poste, sauf l'étude sur le tri. C'est tout. J'avais déjà répondu à une question de Mme Pallière il y a un mois. Merci, mes chers collègues. Je vous rappelle que, demain soir, nous recevons nos amis gardiens d'immeubles et que nous avons la réception du personnel mercredi soir au Chalet du Lac, pour la traditionnelle cérémonie de vœux pour un moment de festivités et de bonne année à notre administration qui travaille si bien.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 21h50.